

COURRIER DES LECTEURS

SUR LA TAXIDERMIE

Je vous transmets le double d'une lettre (du 9 novembre 1977), relative à la taxidermie, adressée au Directeur du Parc d'Armorique. Mais le problème dépasse le Parc, puisque cette activité destructrice semble envahir le Finistère... J'espère que la S.E.P.N.B. pourra appuyer ma protestation et poser le problème dans Penn ar Bed. Je vous autorise à reproduire tout ou partie de ma lettre au Directeur du Parc.

Monsieur le Directeur,

Je suis originaire de Commana et je connais particulièrement bien le Parc Naturel Régional d'Armorique, puisque le très regretté M. H. JULIEN m'avait confié la tâche d'étudier sur le terrain la délimitation de sa partie continentale.

Séjournant chaque été à Commana, je suis avec intérêt les réalisations du Parc.

Hélas ! durant cet été 1977, j'ai eu la douloureuse surprise de constater l'intrusion massive de ce fléau qu'est la taxidermie dans cette région où, jusqu'à présent, cette activité mercantile était pratiquement inconnue.

Mon attention fut d'abord attirée par l'exposition-vente réalisée, en juillet-août, en mairie de Sizun, une des « portes » du Parc. Là, M. André CALVEZ, résidant à Kervelly en Commana, proposait, à bon prix, aux touristes les dépouilles de la Faune bretonne : Renard, Putois, Hermine (l'emblème du Parc...), Ecureuils et Chouette chevêche. Je sais que le Parc n'était pas l'organisateur de cette vente, mais comme elle utilisait le « label Parc », j'y ai vu, malgré tout, une certaine complicité...

Par contre, j'ai été véritablement choqué en découvrant, dans la Maison de l'Aliment Traditionnel, à la Feuillée, une affiche publicitaire en faveur d'un taxidermiste brestois. Nous sommes déjà loin de « l'artisan » local.

Je croyais, naïvement, qu'un des buts du Parc était de protéger la Nature, donc la Faune, et je constate une incitation, que j'espère involontaire, à la destruction de nos mammifères et de nos oiseaux.

Mes craintes furent encore plus fondées lorsque je vis récemment s'installer un autre taxidermiste professionnel à Landivisiau, ce dernier n'hésitant pas à afficher le prix de la naturalisation d'espèces aussi rares, et « protégées » que la Loutre, qu'on trouve pourtant rarement écrasée sur les routes.

A l'heure où tous les défenseurs de la Nature considèrent que la taxidermie doit être très rigoureusement réglementée ou interdite (comme en Belgique), j'ai le ferme espoir que vous veillerez à ne plus favoriser son développement dans la région du Parc Naturel Régional d'Armorique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

L. KERAUTRET, Professeur de Sciences Naturelles au Lycée de Douai (Nord), Conseiller biologiste régional, Membre de la S.E.P.N.B. (Brest).

SUR LA CHASSE

L'article paru dans *Ouest-France*, le 3-2-78, sous la signature de Y.-C. PÉRAZI, m'a très intéressé. Je suis un vieux chasseur (50^e permis cette année, le premier pris à 15 ans 1/2), né dans une famille de chasseurs, ayant eu la chance de vivre nuit et jour au centre d'une propriété gardée où j'ai chassé bien sûr, mais où j'ai surtout observé passionnément et où vivent tous les animaux de ce pays, du sanglier à la belette, de l'alouette aux canards de toutes espèces, en passant par les rapaces diurnes et nocturnes. J'ai, de plus, occupé les fonctions de Lieutenant de louveterie après la 2^e Guerre mondiale,